Éducation scolaire: coopération européenne en matière d'évaluation qualitative. Recommandation

2000/0022(COD) - 22/06/2000

La commission a adopté le rapport (procédure de codécision, première lecture) de Mme Marieke SANDERS-TEN HOLTE (ELDR, NL) modifiant la proposition de la Commission relative à la coopération européenne en matière d'évaluation qualitative de l'enseignement scolaire. Le rapport fait siennes la majorité des recommandations de la Commission, mais estime qu'il devrait définir la notion même d'"évaluation qualitative de l'éducation scolaire" et faire davantage appel au catalogue existant des "indicateurs de qualité". La commission propose plusieurs mesures supplémentaires: recours accru à l'évaluation externe et à l'auto-évaluation par les écoles (avec, peut-être, à la clef, une plus grande collaboration entre parents, professeurs et autorités compétentes). Elle préconise également que les banques de données déjà mentionnées comporte une dimension interactive et des mesures visant à donner aux pays candidats à l'adhésion l'occasion de participer à ce processus. La commission demande également que des fonds communautaires prélevés sur différents programmes mis en oeuvre par l'UE dans ce secteur soient mis à contribution pour financer la stratégie proposée. Enfin, il est impératif que la Commission concrétise ce qui résulterait des échanges d'informations.